

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Indre – Arrondissement d'ISSOUDUN – Canton de Valencay

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. CRON Yves, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2024

PRESENTS : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenael, M. GAPIN Michel,
M. DEDION Sébastien, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël,
Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, Mme MÉNARD Patricia,
Mme PROVENDIER-MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et
M. JULO Guy.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LABANNE Claudette (bon pour pouvoir donné à
M. CRON Yves) et M. CASAGRANDE Alexandre (bon pour pouvoir donné à
M. DESMARS Médéric).

ABSENT : Néant.

Mme MAÎTRE Chantal a été élue Secrétaire.

OBJET : HÔTEL COMMUNAL sis 3, rue du Lavoir (4 chambres) – CHANGEMENT DE DESTINATION EN CHAMBRES GÎTES

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de Poulaines est propriétaire d'un hôtel communal sur un niveau composé de 4 chambres sis 3, rue du Lavoir dans le Bourg de la commune.

Sa gestion commerciale était assurée par M. PALAZY Frédéric suite à la signature d'un bail commercial entre M. PALAZY Frédéric et la commune de Poulaines. Ce bail a pris fin le 30 juin 2023.

M. PALAZY Frédéric tenait également un restaurant sis 1, rue de la Promenade qui n'appartient pas à la commune de Poulaines. M. PALAZY Frédéric a cessé son activité professionnelle.

La municipalité a donc décidé la reprise de la gestion du bien « ancien hôtel communal » et elle souhaite procéder au changement de sa destination en le transformant en « chambres gîtes ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide le changement de destination de l'hôtel communal sis 3, rue du Lavoir en chambres gîtes (4 chambres),
- Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à ce changement de destination de bien,
- Déposera au Service Départemental des Impôts Fonciers une déclaration de ce changement de destination d'un bien communal.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves CRON

La secrétaire de séance
Chantal MAÎTRE
Conseillère municipale

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage ou de sa publication selon le cas.



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU S/PREFECTURE LE
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE

30.04.2024

30.04.2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de l'Indre – Arrondissement d'ISSOUDUN – Canton de Valencay

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. CRON Yves, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2024

PRESENTS : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenael, M. GAPIN Michel,
M. DEDION Sébastien, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël,
Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, Mme MÉNARD Patricia,
Mme PROVENDIER-MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et
M. JULO Guy.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme LABANNE Claudette (bon pour pouvoir donné à
M. CRON Yves) et M. CASAGRANDE Alexandre (bon pour pouvoir donné à
M. DESMARS Médéric).

ABSENT : Néant.

Mme MAÎTRE Chantal a été élue Secrétaire.

**OBJET : LOCATION GARAGE N°4 sis 20, RUE DE LA REPUBLIQUE –
Mme QUEYRAT Emeline**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que
Madame QUEYRAT Emeline a déposé une demande relative à la location du garage n°4,
sis 20, rue de la République, à compter du 1^{er} mai 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil
Municipal :

- décide de louer à compter du 1^{er} mai 2024 ce garage à
Madame QUEYRAT Emeline pour un loyer mensuel de 38.49 €, loyer appelé
trimestriellement soit 115.47€,

- autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer un bail avec
Madame QUEYRAT Emeline.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Yves CRON**

La secrétaire de séance
Chantal MAÎTRE
Conseillère municipale



**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU S/PREFECTURE LE
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE**

30.04.2024

30.04.2024

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux
auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux
devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai
de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage
ou de sa publication selon le cas.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Indre – Arrondissement d'ISSOUDUN – Canton de Valencay

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. CRON Yves, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2024

PRESENTS : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenael, M. GAPIN Michel,
M. DEDION Sébastien, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël,
Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, Mme MÉNARD Patricia,
Mme PROVENDIER-MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et
M. JULO Guy.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme LABANNE Claudette (bon pour pouvoir donné à
M. CRON Yves) et M. CASAGRANDE Alexandre (bon pour pouvoir donné à
M. DESMARS Médéric).

ABSENT : Néant.

Mme MAÎTRE Chantal a été élue Secrétaire.

OBJET : LOCATION GARAGE sis 5, RUE DE LA REPUBLIQUE – M. et Mme MARCHAND Lilian et Sandra

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et
Mme MARCHAND Lilian et Sandra ont déposé une demande relative à la location d'un
garage communal. La commune peut leur louer le garage sis 5, rue de la République à
compter du 1^{er} mai 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil
Municipal :

- décide de louer à compter du 1^{er} mai 2024 ce garage à
M. et Mme MARCHAND Lilian et Sandra d'un loyer mensuel de 38.49 €, loyer appelé
trimestriellement soit 115.47 €,

- autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bail avec
M. et Mme MARCHAND Lilian et Sandra.

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU S/PRÉFECTURE LE
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE**

30.04.2024
30.04.2024



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Yves CRON

La secrétaire de séance
Chantal MAÎTRE
Conseillère municipale



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux
auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux
devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai
de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage
ou de sa publication selon le cas.



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

REÇU S/PREFECTURE LE 30.04.2024
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE 30.04.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Indre – Arrondissement d'ISSOUDUN – Canton de Valençay

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. CRON Yves, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2024

PRESENTS : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenael, M. GAPIN Michel,
M. DEDION Sébastien, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël,
Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, Mme MÉNARD Patricia,
Mme PROVENDIER-MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et
M. JULO Guy.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LABANNE Claudette (bon pour pouvoir donné à
M. CRON Yves) et M. CASAGRANDE Alexandre (bon pour pouvoir donné à
M. DESMARS Médéric).

ABSENT : Néant.

Mme MAÎTRE Chantal a été élue Secrétaire.

OBJET : MISE A DISPOSITION D'AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX DES COMMUNES DU TERRITOIRE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHABRIS PAYS DE BAZELLE

Monsieur le Maire rappelle l'intervention du personnel technique de la commune à la communauté de communes pour des missions ponctuelles.

En effet les trois agents techniques de la commune interviennent ponctuellement pour des petits travaux au sein de l'immobilier communal et notamment dans les locaux scolaires et périscolaires.

Il précise que cette action répond à la démarche de mutualisation des moyens humains conduite depuis des années au sein du territoire.

Il indique que cette mise à disposition a été contractualisée par une convention de mise à disposition signée entre la collectivité et la Communauté de Communes de CHABRIS PAYS DE BAZELLE, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024.

Cette convention définit les différentes modalités liées notamment à l'objet et à la durée, aux conditions d'emploi et à la rémunération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable au renouvellement de cette convention à compter du 1^{er} mai 2024,
- Dit que cette convention sera établie conformément :
 - * au Code général de la Fonction Publique,
 - * à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 - * A la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,
 - * Au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves CRON

La secrétaire de séance
Chantal MAÎTRE
Conseillère municipale



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Indre – Arrondissement d'ISSOUDUN – Canton de Valencay

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. CRON Yves, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2024

PRESENTS : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhael, M. GAPIN Michel,
M. DEDION Sébastien, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël,
Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, Mme MÉNARD Patricia,
Mme PROVENDIER-MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et
M. JULO Guy.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme LABANNE Claudette (bon pour pouvoir donné à
M. CRON Yves) et M. CASAGRANDE Alexandre (bon pour pouvoir donné à
M. DESMARS Médéric).

ABSENT : Néant.

Mme MAÎTRE Chantal a été élue Secrétaire.

OBJET : COTISATIONS 2024 AUX ORGANISMES PARTENAIRES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents de verser
les cotisations et participations aux organismes partenaires cités ci-dessous et dit qu'elles
seront inscrites aux comptes 6281 du budget communal 2024.

- ADEFIBOIS BERRY : 84 €
- Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI) : 20 €
- Bois Energie 41 / 60 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves CRON

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU S/PRÉFECTURE LE
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE

30.04.2024

30.04.2024

La secrétaire de séance
Chantal MAÎTRE
Conseillère municipale



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux
auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux
devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai
de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage
ou de sa publication selon le cas.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Indre – Arrondissement d'ISSOUDUN – Canton de Valencay

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. CRON Yves, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2024

PRESENTS : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenael, M. GAPIN Michel,
M. DEDION Sébastien, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël,
Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, Mme MÉNARD Patricia,
Mme PROVENDIER-MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et
M. JULO Guy.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LABANNE Claudette (bon pour pouvoir donné à
M. CRON Yves) et M. CASAGRANDE Alexandre (bon pour pouvoir donné à
M. DESMARS Médéric).

ABSENT : Néant.

Mme MAÎTRE Chantal a été élue Secrétaire.

OBJET : COTISATION 2024 - ASSOCIATION INTERMEDIAIRE BAZELLE SERVICE à CHABRIS

Monsieur le Maire propose de renouveler le versement de la cotisation à l'Association Intermédiaire Bazelle Service de CHABRIS d'un montant de 666.40 € au titre de l'année 2024. Cette association propose ses services aux habitants, aux entreprises et aux collectivités locales du canton de Valencay. Elle a pour but de faciliter l'insertion professionnelle de demandeurs d'emplois, de jeunes de moins de 26 ans, de bénéficiaires du RSA, de personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter le paiement de cette cotisation 2024,
- dit que cette dépense sera mandatée au compte 6281 du budget communal.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Yves CRON

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU S/PRÉFECTURE LE
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE

30.04.2024

30.04.2024

La secrétaire de séance

CHANTAL MAÎTRE
Conseillère municipale



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage ou de sa publication selon le cas.